



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

28 mars 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absente sans pouvoir : Marie DUCHER

Secrétaires de séance : Vincent DAVAL & Philippe PIGNET

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention à l'Institut Paoli Calmette

2023_20_SG

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023 ;

Considérant que la commune souhaite soutenir l'Institut Paoli Calmette en 2023 dans son activité de dépistage et de lutte contre le cancer ;

L'institut Paoli-Calmette (IPC) est un centre de lutte contre le cancer et constitue un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). Régi par le Code de la Santé Publique, l'institut assure des missions de niveau hospitalo-universitaire dans le domaine de la cancérologie et précisément la prise en charge globale de l'ensemble des pathologies cancéreuses pour la Région Sud.

L'institut Paoli Calmette est chargé, par la loi, d'une mission de service public en matière de cancérologie. Les missions de l'Institut Paoli-Calmette sont d'assurer :

- la prévention et le dépistage du cancer ;
- la prise en charge des patients au plan diagnostic et clinique sur la totalité de leur parcours et selon les modes de prise en charge adaptés (hospitalisation conventionnelle, hôpital de jour, hospitalisation à domicile) ;
- la recherche sur l'ensemble des aspects diagnostiques et thérapeutiques de la pathologie cancéreuse ;
- l'enseignement et la formation continue en cancérologie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Votes :

Pour : 26

Contre : 0


Abstention : 0

Attribue une subvention à l'Institut Paoli-Calmette d'un montant de 500 € au titre de l'année 2023 ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

The image shows a blue ink signature of Hélène GENTE written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE MALLEMORT' around the top edge and '(B. du Rh.)' at the bottom, with a central emblem.